ID: 033-243301439-20190409-2019_47-DE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

<u>Séance du 09 Avril 2019</u> 2019-47

L'an deux mille dix-neuf, le 09 Avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 30 Nombre de conseillers présents et représentés : 29

<u>Date de la convocation</u> : 05/04/2019 <u>Quorum</u> : 16

<u>Nombre de conseillers présents</u> : 24 <u>Fin de la séance</u> : 20H35

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	Х			M. FLEHO Ronan	Х		
M. CUARTERO Bernard		X Pouvoir à Mme Barrière		Mme LAPOUGE Christelle		X Pouvoir à Mme Pauly	
Mme BARRIERE Monique	Х			M. JOKIEL Marc		X Pouvoir à M. Delcros	
M. GUILLEMOT Jean- Philippe	Х			Mme PAULY Florence	х		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	х			Mme AGULLANA Marie- Claude	х		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	х			M. BUISSERET Pierre	х		
M. MONGET Alain	Х			M. FAYE Lionel	Х		and the section
Mme VEYSSY Catherine	х			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	Х		
Mme VIDAL Marie-France	Х			M. PEREZ Patrick	Х		
M. ROUX Eric	Х			M. BONETA Christian	Х		
M. BORAS Jean-François	Х			M. LAYRIS Georges	Х		
Mme JOBARD Dominique	х			Mme MANGEMATIN Renelle		X Pouvoir à M. Layris	7.
Mme SCHILL Arielle			Х	M. PETIT Jean-Paul		X Pouvoir à M. BONETA	
M. BOYANCE Jean-Pierre	х			M. BROUSTAUT Jean- François	Х		
M. DELCROS Francis	Х			M. RAPIN Christian	Χ		

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le 28/05/2019 = --

ID: 033-243301439-20190409-2019_47-DE

Votants: 29 Contre:/
Pour: 29 Abstentions:/

<u>2019-47 : Délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale</u>

Considérant la délibération n°2019-47 du 09 Avril 2019 portant modification des statuts communautaires,

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- de définir comme suit l'intérêt communautaire des compétences optionnelles de la Communauté de communes :

Les compétences optionnelles de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers sont rédigées comme suit :

A. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de communes prend en charge :

- les études menées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes à son initiative,
- la création et l'entretien des chemins de randonnée entrant dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui est inclus dans le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

B. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

La Communauté de communes prend en charge:

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Local d'Habitat (PLH),
- L'acquisition de terrains en vue de la constitution de réserves foncières pour la construction de logements sociaux.

C. POLITIQUE DE LA VILLE

La Communauté de communes anime et coordonne les dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CISPD).

D. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La voirie d'intérêt communautaire doit présenter au moins l'un des critères suivants :

- liaison entre 2 voies classées route départementale
- liaison entre communes limitrophes de la Communauté de communes
- liaison de centre-bourg à centre-bourg

Sur cette base, la Communauté de communes prend en charge l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt communautaire suivantes :

Affiché le 28/05/2019 = ---ID: 033-243301439-20190409-2019_47-DE

TOTAL LINEAIRE COMMUNE VOIE DENOMINATION Linéaire par (ml)commune **BAURECH** VC3 **Pouliot** 500 500 VC1 Chemin du Calvaire 520 VC3 Chemin de Fontbonne 435 Chemin de Montichamp 320 chemin de Paguemaou 1 090 Chemin du Carat **CAMBLANES** 580 4 891 -et-MEYNAC chemin du Cluzeau 90 Chemin du Moulin de Demptos 86 Chemin du Coudot 495 Chemin du Pasquier 1 075 Chemin de Bazanac 200 VC8 Chemin de Cocut 347 CAMBES 2 2 7 9 VC4 Madran à Quinsac 1 932 VC10 Avenue du bois des filles 795 VC8 Avenue de la font du buc (de Camblanes) CENAC 718 3 717 VC2 Avenue des Chênes (de Bourg à Mons) 2 204 VC1 De la ruasse 1 450 VC3 De Berquin 2 235 VC4 De Sergeant 1580 VC7 De Sainte Catherine 1 400 VC8 De Bonnefoux 1 708 VC9 De Trinquart 560 LANGOIRAN 11 983 VC10 De Bertaut 450 VC11 De la côte de Peyruche 250 VC12 Le Peyruche 650 VC17 Du gourdin 1 400 VC104 Du Gourdin 100 VC106 De Pé de loup 200 Chemin de Lamothe 300 Route de Citon 571 Rue de l'église 496 **LATRESNE** Chemin de la côte rouge 3 857 644 VC8A Chemin de la Croix 468 Route de Brun 676 VC8B Route de Carignan 702 LIGNAN-DE-Chemin de Rozet 1 500 3 300 **BORDEAUX** Chemin du Bon coin 1800 VC1 De la Palue 720 VC3 De la fontaine des grottes 130 VC5 De Peyroutic 430 LE TOURNE 3 8 4 5 VC9 Chemin des Barthes 1 700 VC10 de Lamothe 400 VC11

De côte rotie

465

QUINSAC	VC9	Mandagot	490		
	VC11	Sigueyran	447	2 972	
	VC1	Chemin de Murielle et Alain	2 035		
St CAPRAIS DE BORDEAUX	VC5	Chemin de Versailles	1 085		
	VC6	Route de la sablière	1 437		
	VC10	Chemin de Loupes	775	8 716	
	VC1	Avenue de Mercade	1 199		
	VC2	Chemin des meneaux et route de Fontainebleau	2 054		
	VC3	Chemin de Fermidroit	1 192		
	VC4	Route de Limancet	974		
TABANAC	VC1	Du Rouquey	2 507	3 253	
	VC4	Du carmelet	746		
TOTAL				49 313	

⁻ d'indiquer que les voies d'accès des zones d'activités sont également d'intérêt communautaire.

E. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes prend en charge les équipements sportifs suivants :

COMMUNE	EQUIPEMENTS		
BAURECH	1 city-stade		
CAMBES	1 city-stade		
CAMBLANES-ET-MEYNAC	2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires et le club house 1 skate-park 1 pas de tir à l'arc 1 city-stade 1 salle de sport de raquettes		
CENAC	1 Terrain de rugby honneur 1 Terrain de rugby entrainement 1 Club house et les vestiaires du rugby		
LANGOIRAN	Terrain de football, vestiaires, éclairage du terrain Terrain extérieur multisports basketball – handball		
LATRESNE	1 terrain de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires et le club house 1 Piscine 1 city-stade Club house pour le handball		
QUINSAC	2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, le vestiaires et le club house 2 terrains de basket extérieurs		
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	2 terrains de football, l'éclairage et le système d'arrosage, les vestiaires 1 city-stade 1 salle de sport de raquettes		

Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID: 033-243301439-20190409-2019_47-DE

La Communauté de communes participe au financement de manifestations sportives entrant dans le cadre d'un programme annuel validé par le Conseil Communautaire. Pour qu'une manifestation sportive soit reconnue d'intérêt communautaire, elle doit répondre aux critères suivants :

- Impliquer majoritairement les habitants du territoire de la Communauté de communes,
- répondre à un calendrier annuel de programmation,
- Le bureau de la Communauté de communes jugera du caractère intercommunal de la manifestation sur avis et proposition de la commission sport.

La Communauté de communes soutient les associations et clubs sportifs favorisant la pratique d'une discipline sportive d'intérêt communautaire. Pour qu'une discipline sportive soit reconnue d'intérêt communautaire, elle doit répondre aux critères suivants :

- Etre pratiqué sur le territoire de la Communauté de communes,
- Sur la base d'un projet de développement commun, avoir un seul et unique interlocuteur avec la Communauté de communes : ce qui implique d'être regroupé sous une seule entité : association, union d'associations, entente, fédération ou autres et qui représente plus de la moitié des pratiquants sur le territoire,
- La majorité des adhérents doit habiter sur les communes du périmètre intercommunal,
- Si cette condition n'est pas respectée, encourager une campagne de promotion sur les communes n'ayant pas ou peu de pratiquants,
- Pour la pérennité d'une discipline sportive sur le territoire intercommunal, certaines associations ont des adhérents hors du territoire de la Communauté de communes. Elles devront justifier le besoin indispensable de ce recrutement sans lequel la pratique des licenciés locaux serait menacée.

F. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cette compétence est exercée par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est confié au CIAS les actions d'intérêt communautaire suivantes :

- la gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées, dépendantes ou handicapées,
- la gestion des logements d'urgence,
- les actions en faveur de la mobilité : transport de proximité organisé dans le cadre du dispositif TransGironde Proximité,
- l'adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Hauts de Garonne,
- la mise en synergie des CCAS qui le souhaitent, chacun d'entre eux conservant son autonomie de fonctionnement en dehors des actions sociales d'intérêt communautaire sus-énoncées.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Le président, Lionel FAYE

Q QV ees

Maire de Quinsac

des Portes de l'Entre Deux Mers

Envoyé en préfecture le 28/05/2019 Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID: 033-243301439-20190409-2019_47-DE